

**COUR D'APPEL DE FADA N'GOURMA**

**PARQUET DU PROCUREUR GENERAL**

2025-- 310 /MJDHRI/CA-FNG/PG

**COMMUNIQUÉ DE MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL  
PRÈS LA COUR D'APPEL DE FADA N'GOURMA**

Le Procureur général près la Cour d'appel de Fada N'Gourma informe les populations du ressort du tribunal de grande instance de Tenkodogo, de la survenue de faits infractionnels, impliquant Monsieur KERE Paul, avocat inscrit au Barreau du Burkina Faso.

En effet, le mardi 02 septembre 2025, à la suite d'une vive altercation survenue entre Maître KERE et deux habitants de Zano, localité située à quelques kilomètres de la ville de Tenkodogo, l'avocat aurait fait usage de son arme de poing, occasionnant de graves blessures sur l'un d'eux. La victime a rapidement été prise en charge et a reçu des soins d'urgence au Centre Hospitalier Régional (CHR) de Tenkodogo. Ces faits ont provoqué de vives tensions au sein de la population et perturbé la paix et l'ordre public, situation que le Procureur général déplore avec la plus grande fermeté.

Saisi de cette situation, le Parquet général après consultation du Bâtonnier, a immédiatement instruit le Parquet de Tenkodogo d'ouvrir une enquête